



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE Feuille d'informations municipales

N° 261 du 10 février 2023

Repas du CCAS du dimanche 05 mars :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune organise de nouveau son traditionnel repas destiné aux personnes qui auront au moins 65 ans dans l'année 2023. Il se déroulera le dimanche 05 mars 2023. Les habitants qui réunissent les conditions de participation et qui n'auraient pas reçu d'invitation doivent se signaler en mairie au plus tôt.

Ce déjeuner est une occasion de rencontres et d'échanges entre les habitants de la commune. Il permet également de profiter d'une journée de partage et plaisir autour d'un bon repas préparé par le traiteur local et d'un spectacle concocté par des artistes professionnels. Nous vous attendons nombreux.

Comité des Fêtes d'Aussac-Vadalle :

Lors de son Assemblée Générale le Comité des Fêtes a décidé de créer une activité randonnée pédestre. Ouvertes à tous, ces marches se dérouleront sur les chemins de la commune, chaque jeudi matin, et seront encadrées par M. Lionel Pradignac. Le rendez-vous est fixé sur le parking de la Salle des Fêtes à 09h00 (sans inscription préalable). Les personnes souhaitant marcher mais n'étant pas libres en semaine ont la possibilité de nous rejoindre le dimanche matin en appelant Lionel Pradignac au 06 09 49 68 24 avant le vendredi précédent. Les parcours, accessibles à tous et praticables pour les poussettes, mesurent entre 6 et 8 kms, d'une durée maximum de 2 heures. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Amicale des Anciens Combattants :

L'amicale des Anciens Combattants d'Aussac-Vadalle vous convie à son Assemblée Générale le **Samedi 18 février 2023** à 15h00 à la salle socio-culturelle (petite salle). Ordre du jour : Rapport moral, Rapport financier, Election du bureau, Paiement des cotisations 2023, Questions diverses. A l'issue, nous partagerons le verre de l'amitié. Toute personne souhaitant adhérer est la bienvenue. M. Jean-Pierre LINARD Président de l'Amicale.

Cérémonie du 19 mars :

Le Conseil Municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc qui se déroulera le dimanche 19 mars **à 11h30** à la stèle devant la Mairie.

Nous nous retrouverons ensuite en mairie pour le verre de l'amitié.

Sobriété énergétique :

Le Conseil Municipal poursuit son action pour améliorer la consommation énergétique des bâtiments communaux. Cette année une pompe à chaleur sera installée dans la salle des associations et une seconde au premier étage de la mairie dans la salle des enseignants.

Une mission d'étude a été lancée auprès du Conseiller en énergie du PETR du Ruffécois. Il s'agira de définir les solutions applicables pour les bâtiments publics dans le cadre de la transition énergétique et leur priorité pour les 3 ans à venir.

Recensement militaire : (enfants nés en nov. 2006, Déc. 2006 et janv. 2007)

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille. L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en novembre 2006, décembre 2006 ou janvier 2007 sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille et la carte d'identité, afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

Le recensement militaire vaut inscription d'office sur les listes électorales lors de la majorité de votre enfant.